

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2016

Le conseil municipal d'Autouillet s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 31 mars 2016 à 20H40 sous la présidence de Madame Françoise LÉNARD, Maire

Etaient présents : Françoise LÉNARD, Michel JAN, Sophie LASKI, Etienne BANCAL, Arnaud DEMOUGIN, Nathalie GARNIER, Laura GODEFROY, Geoffrey LECLERCQ, Diane MOULE de la RAITRIE, Denis WURTZER

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Laura GODEFROY ;

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_._

Après lecture du précédent compte-rendu qui est accepté à l'unanimité, Madame le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie ;

Le Conseil accepte l'ajout de ce point supplémentaire à l'unanimité.

._*_*_*_*_*_*_*_*_*_._

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'instruction budgétaire M14 abrégé

Considérant que les écritures du compte de gestion de l'exercice 2015 sont identiques à celles du compte administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le compte de gestion 2015 du receveur municipal pour la Commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14 abrégé,

Après avoir exposé le compte administratif 2015, Madame le Maire cède la présidence de la réunion à M. Michel JAN, 1^{er} Adjoint, et quitte la séance pour le vote des comptes administratifs 2015 de la Commune

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte administratif 2015 de la Commune, dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier, sont arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	375 537,55 €
Recette de fonctionnement	572 352,16 €
Résultat de la section de fonctionnement	196 814,61 €
Dépenses d'investissement	438 271,66 €
Recette d'investissement	516 986,27 €
Résultat de la section d'investissement	78 714,61 €
Résultat de l'exercice 2015	275 529,22 €
Déficit d'investissement cumulé	- 233 876,75 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	41 652,47 €

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14 abrégé,

Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2015 qui font apparaître un excédent cumulé de 196 814,61 € en section de fonctionnement et un déficit cumulé de 155 162,14 € en section d'investissement ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser en investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2016 les sommes suivantes :

196 814,61 € en recettes d'investissement à l'article 1068.

155 162,14 € en dépenses d'investissement au chapitre 001.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14 abrégé,

Considérant la présentation détaillée du budget 2016 par Mme le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2016 de la Commune comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap. 11	102 280,00 €
Chap. 12	133 150,00 €
Chap. 22	4 741,00 €
Chap. 65	45 550,00 €
Chap. 66	11 000,00 €
Chap. 67	250,00 €
Chap. 73	76 354,80 €
Chap. 023	57 815,20 €
Soit un total	431 141,00 €

Recettes

Chap. 70	26 870,00 €
Chap. 73	284 555,00 €
Chap. 74	58 229,00 €
Chap. 75	22 600,00 €
Chap 013	37 300,00 €

Soit un total 431 141,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chap. 001	155 162,14 €
Chap. 020	13 803,46 €
Chap. 16	21 560,00 €
Chap. 20	6 280,00 €
Chap. 21	86 300,00 €
Chap. 23	250 900,00 €
Chap 041	50 694,40 €
Soit un total	584 700,00 €

Recettes

Chap. 021	57 815,20 €
Chap. 1068	196 691,61 €
Chap. 10	80 691,79 €
Chap. 13	198 684,00 €

Chap 041 50 694,40 €
Soit un total 584 700,00 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'instruction budgétaire M14

Considérant que les écritures du compte de gestion de l'exercice 2015 sont identiques à celles du compte administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le compte de gestion 2015 du receveur municipal pour la Commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14

Après avoir exposé le compte administratif 2015, Madame le Maire cède la présidence de la réunion à M. Michel JAN, 1^{er} Adjoint, et quitte la séance pour le vote des comptes administratifs 2015 du CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le compte administratif 2015 du CCAS, dont les résultats, conformes au compte de gestion du Trésorier, sont arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	6 458,54 €
Recette de fonctionnement	6 444,49 €
Excédent de fonctionnement cumulé	2 135,83 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2015	2 121,78 €

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2015 qui font apparaître un excédent cumulé de 2 121,78 € en section de fonctionnement

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter au budget primitif 2016 les sommes suivantes :
2 121,78 € en recettes de fonctionnement au chapitre 002.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant la présentation détaillée du budget 2016 par Mme le Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** le budget primitif 2016 du CCAS suit :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Chap. 11	5 700,00 €	Chap. 74	4 800,00 €
Chap. 22	300,00 €	Chap. 77	78,22 €
Chap. 65	1 000,00 €	Chap. 002	2 121,78 €
Soit un total	7 000,00 €	Soit un total	7 000,00 €

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

VU la notification des taux des taxes communales pour 2016, s'élevant à la somme de 184 227,00 € ;

VU le Code Général des Impôts ;

Considérant les besoins de la Commune dans la réalisation de son programme d'investissement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux appliqués pour l'année 2016 et ainsi porter le produit fiscal attendu à 184 277 € soit :

Taxe d'habitation	7,00 %
Taxe foncière (bâti)	12,89 %
Taxe foncière (non bâti)	54,99 %

APPROBATION DU REVERSEMENT DE COMPENSATION 2015 VOTE PAR LA CCCY

Par délibération en date du 10 février 2016, le Conseil Communautaire de la C.C. Cœur d'Yvelines a adopté la compensation des fiscalités 2016 pour ses communes membres.

Pour AUTOUILLET :

Recettes professionnelles fixées par la CLECT	73 715,00 €
Régularisations 2015	359,46 €
Dépenses transférées prévisionnelles	34 246,33 €
Montant de l'attribution de compensation 2016	39 828,13 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le reversement de compensation 2016 voté par la CCCY.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 250 000 €, pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.
- **DIT** que le contrat signé par Mme le Maire sera soumis au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Rambouillet.

QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation de la fête de la St-Jean : Une fête de la St-Jean sera organisée le jour de la fête de l'école, le 25 juin 2016. Afin de préparer cette fête, une réunion de préparation est prévue le jeudi 7 avril à 19h00 en Mairie.
- Modification du système de tarification de la garderie périscolaire : Des questions ont été posées concernant la tarification de la garderie périscolaire et du mercredi après-midi. Actuellement, la tarification se fait au forfait mensuel. Le conseil municipal ne souhaite pas changer de système. La tarification à l'heure ou à la journée équivaldrait à mettre en place une halte-garderie. Cela engendrerait également des complications dans le traitement des facturations pour notre service administratif eu égard au faible nombre d'enfants inscrits.
- Nouvelles Activités Périscolaires 2016-2017 : il convient de demander aux intervenants leurs accords et disponibilités pour l'année scolaire prochaine.
- Planning des congés d'été : Un planning des congés d'été des élus va être établi.
- Date de la Foire-à-Tout : la Foire-à-Tout aura lieu le 5 juin 2016.
- Entretien de la commune : le contrat avec la société EN.CO.RA.GE va être reconduit pour l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40